

BIODIVERSITÉ

Et si j'installais une ruche dans mon jardin ?

De plus en plus de Berruyers interrogent la Mairie pour savoir s'ils peuvent installer une ruche dans leur jardin.



Il est tout à fait possible de le faire à Bourges mais à certaines conditions.

Quelles sont les conditions à respecter ?

La première d'entre elles est que l'activité apicole doit être déclarée officiellement. Toute ruche installée, par un amateur ou un professionnel, doit faire l'objet d'une déclaration annuelle et respecter un certain nombre de critères sanitaires. Cela peut se faire directement par internet ou via un document cerfa à déposer

au Groupe de Défense Sanitaire situé au 216 rue Louis Mallet.

Ensuite, pour le choix de l'emplacement, plusieurs règles sont imposées à l'apiculteur par un arrêté préfectoral :

- la distance minimale à observer entre les ruches d'une part et la voie publique, les propriétés voisines d'autre part est de 20 mètres ;
- les distances sont réduites à 10 mètres si les ruches sont le long d'un bois, d'une friche ou d'une lande. En revanche, elles sont augmentées à 40 mètres à proximité d'une habitation et même à 100 mètres pour un apiculteur qui voudrait installer son rucher à côté d'un établissement à caractère collectif (hôpital, casernes, écoles...) ;
- si les ruches sont séparées des propriétés et espaces cités ci-dessus par une palissade ou une haie de plus de 2 mètres

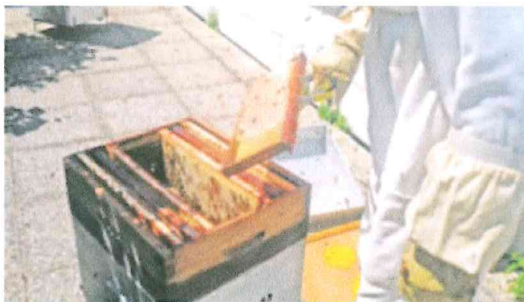
de hauteur et sur au moins 2 mètres de chaque côté de la ruche, les dispositions précédentes ne s'appliquent pas.

Pourquoi installer une ruche chez soi ?

Outre s'offrir une petite production de miel personnelle, cela permet d'introduire des insectes pollinisateurs en milieu urbain. L'abeille est en effet un des insectes les plus utiles et efficaces pour polliniser les fleurs des arbres fruitiers et des plantes potagères. Sachant que de plus en plus de Berruyers se remettent à la pratique du jardinage et du potager, l'introduction d'abeilles en ville est une bonne nouvelle pour leur assurer de belles récoltes dans leur jardin.

Des ruches à l'Hôtel de Ville

Deux ruches ont été installées sur une des terrasses de l'Hôtel



de Ville de Bourges il y a maintenant 5 ans avec l'aide du Rucher Ecole berruyer. "Chaque année, indique Sébastien Cartier, Maire-Adjoint en charge de l'Ecologie et du Développement Durable, nous récoltons entre 10 et 20 kg de miel.

Une étude sur le pollen de ces ruches a été menée pendant trois ans. Elle a montré que les abeilles ne font aucune distinction entre les végétaux qu'elles rencontrent. Que ce soit sur les arbres ornementaux ou fruitiers,

sur les plantes potagères ou décoratives, sur les plantes que l'on qualifie en ville de "mauvaises herbes", elles prélevent leur pollen partout. Cela donne un argument supplémentaire pour nous faire prendre conscience qu'il faut respecter la nature en ville et surtout, apprendre à tolérer les mauvaises herbes et ne pas vouloir systématiquement les faire disparaître du paysage urbain.